



Régisseur.se lumière

CDI

Date de mise en ligne : **13/08/2018**

Date limite de l'offre : **05/09/2018**

Intitulé du poste : **Régisseur.se lumière**

Région : **Auvergne-Rhône-Alpes**

Département : **63 - Puy-de-Dôme**

Type de métier : **Technique**

Type de contrat : **CDI**

Temps de travail : **Temps plein**

Salaires mensuel brut (en euro) : **Groupe 6 de la CCNEAC**

Niveau de rémunération : **En fonction de l'expérience**

La Coopérative de Mai

Adresse mail de la structure : ecrire@lacoope.org

Adresse : **Rue Serge Gainsbourg**

Code postal : **63100**

Ville : **Clermont-Ferrand**

Site web : www.lacoope.org

Description du poste :

REGISSEUR.SE LUMIERE

La Coopérative de Mai, Scène de musique actuelles à Clermont-Ferrand dispose d'un équipement d'éclairage scénique à demeure et organise en moyenne 140 manifestations par an qui nécessitent l'utilisation de ce matériel ; la salle a besoin de personnel permanent pour exploiter et entretenir ce matériel.

2. Positionnement dans la structure :

2.1 Service : technique

2.2 Responsable hiérarchique direct : Nicolas Robin - Régisseur Général

2.3 Travaille avec : secteur programmation / secteur administratif / personnel des équipes de production accueillies

2.4 Emploi repère de la grille conventionnelle : Régisseur lumière (groupe 6)

3. Description du poste :

3.1 Responsabilités :

o Réalise la mise en œuvre de l'éclairage des manifestations et notamment des spectacles des artistes reçus à la Coopérative de Mai sous la responsabilité du régisseur général.

3.2 Activité principale :

o Prépare, installe et règle le matériel lumière, et prépare le lieu du concert

o Examine les fiches techniques des artistes reçus et se met en relation avec les régisseurs des productions pour mettre en correspondance les fiches techniques

o Selon la complexité et l'exigence de la situation, adapte les plans de feu à la configuration de la salle, et propose si besoin un plan de feu qu'il aura défini en accord avec la production de l'artiste

o En compagnie des régisseurs lumière intermittents, assure l'accueil des productions, exploite le matériel, assure les conduites lumières ou l'assistance technique

o Vérifie les plans d'accrochage du matériel apporté par les productions, supervise l'accrochage des matériels sur les porteuses de la salle, fait respecter les limites d'accroche et garantit une installation conforme aux règlements techniques

o Sous la responsabilité du régisseur général, organise et assure la maintenance de premier niveau des systèmes d'éclairage scénique, et fait assurer les réparations par les prestataires spécialisés si nécessaire.

3.3 Activités annexes ou secondaires :

o Exploite le matériel vidéo installé en fixe

o Gère le plateau en relation avec les régisseurs de la scène

o Participe à l'installation du matériel des artistes (déchargement et mise en place du backline et des décors éventuels)

o Intervient sur son domaine de compétence auprès des artistes locaux en développement pour les accompagner dans leur création (mise en lumière, définition de leurs besoins techniques)

o Intervient si besoin sur des prestations extérieures (concerts hors les murs...)

3.4 Activités de management : Sous la responsabilité du régisseur général, supervise et/ou encadre sur le plan opérationnel les régisseurs ou techniciens intermittents recrutés pour l'assister

3.5 Responsabilité en matière de sécurité :

Se conforme aux règles prescrites en matière de sécurité au travail, et veille à l'application de ces règles par le personnel des productions accueillies

3.6 Actions prospectives : se tient informé des évolutions technologiques et des matériels afin de pouvoir conseiller la direction en cas d'investissement à réaliser.

4. Dimension :

4.1 Relations en interne : avec son supérieur, avec les autres techniciens du service, avec les responsables de projets (programmateurs, responsables des accompagnements...)

4.2 Relations en externe : avec les prestataires, avec les régisseurs des artistes, avec les partenaires, les usagers et les clients de la Coopérative de Mai

4.3 Autonomie technique : doit exercer sa mission en autonomie sous le contrôle du régisseur général

4.4 Autonomie financière : non

5. Profil :

5.1 Savoirs : histoire de l'éclairage scénique, scénographie, électricité et colorimétrie. Connait les principes de calcul et de répartition des charges. Culture musicale.

5.2 Savoir-faire : savoir mettre en œuvre un système d'éclairage scénique constituer de projecteurs automatiques et asservis, câbler les projecteurs, monter en sécurité sur le grill technique pour réaliser les réglages, enregistrer des programmations et utiliser des consoles d'éclairage (GrandMA, GrandMA2, ...) et ses périphériques, diagnostiquer une panne, manager une petite équipe technique, utiliser les outils bureautiques de base.

5.3 Savoirs être : capacité d'écoute, volonté de se mettre au service des responsables de projet, des artistes et des techniciens, aptitude à gérer le temps et le stress, mémoire et raisonnement logique, aptitude à résoudre des problèmes à rendre compte de son travail et à travailler en équipe.

5.4 Résultats attendus (critères d'évaluation) :

o Ponctualité dans les horaires des concerts

o Satisfaction des équipes de production

o Satisfaction du public

o Nombre limité de sous locations nécessaires

o Pas de pannes de matériel pendant l'exploitation (maintenance préventive) et pas de casse (contrôle des conditions d'utilisation)

5.5 Qualités personnelles requises : sensibilité musicale, intérêt pour les techniques et ses évolutions, adaptabilité, créativité personnelle, bonne forme physique.

6. Conditions d'accès à l'emploi :

6.1 Niveau d'étude souhaité : bac

6.2 Diplômes ou certifications nécessaires (ou à passer) : habilitation électrique niveau BR, formation au travail en hauteur souhaitées.

6.3 Expérience : 2 à 3 ans souhaités ; des compléments de formation pourront être assurés

6.4 Langues étrangères : anglais technique nécessaire

6.5 Divers : moyen de transport personnel si habite hors Clermont (fin de travail tardif), disponibilité importante en soirée et week-end.

7. Conditions de travail :

7.1 : Salaire brut mensuel : à définir selon ancienneté et expérience

7.2 : Temps de travail : plein temps modulé sur l'année (1575 h / an)

7.3 Horaires de travail : modulable en fonction de la programmation

7.4 Positionnement conventionnel : Groupe 6 de la convention collective des entreprises culturelles et artistiques

7.5. Avantages sociaux : mutuelle santé, tickets restaurant, comité d'entreprise, primes.

7.6 Affectation géographique : la Coopérative de Mai - Bureau partagé dans le local sous gradin grande salle

7.7 Matériel à disposition : voir fiche technique de la salle

Contact pour répondre à l'offre :

Nom : **Simonnet**

Prénom : **David**

Adresse mail : recrutement@lacoop.org